

COURRIER DE LA SAMBRE.

Il faut être de son pays.

N^o 172.

VENDREDI.

22 OCTOBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 21 octobre.

De nouvelles explications avec l'éditeur de cette feuille m'ayant convaincu que le COURRIER DE LA SAMBRE ne perdait et n'avait jamais perdu rien de l'indépendance qui lui a procuré le succès obtenu jusqu'à ce jour, et m'étant surtout assuré qu'en ouvrant les colonnes de ce journal aux diverses doctrines politiques, cela ne modifie en rien sa couleur, puisque la rédaction se réserve le droit d'examen et de critique; je crois remplir un devoir en faisant connaître à MM. les abonnés que je reprends, à dater d'aujourd'hui, la rédaction du COURRIER DE LA SAMBRE. J. MÉJAN.

La réunion patriotique de Bruxelles a voté l'insertion dans le patriote de la réponse de MM. Méjan et Alexis au *Courrier des Pays-Bas*. (Patriote.)

Comité électoral de la Belgique.

Citoyens notables de Namur,

Vous êtes invités à vous réunir dimanche, 24 de ce mois, à 10 heures du matin, au Palais de Justice, pour vous concerter dans une assemblée préparatoire sur les citoyens qu'il convient d'élire pour composer la régence de cette ville.

Hier jeudi s'est passé à la halle de cette ville une scène affligeante et qui, sans le dévouement justement apprécié de plusieurs honorables citoyens de cette ville et surtout de M. Alexis, aurait pu avoir les résultats les plus funestes. Il paraît qu'à l'heure habituelle du marché une foule considérable, dans laquelle on a remarqué nombre d'habitans de la campagne, s'y était portée dans l'intention d'obtenir le grain à un prix beaucoup au-dessous de sa valeur actuelle. Nous ferons remarquer au petit nombre de nos compatriotes égarés par des malveillans, combien ces mesures violentes sont contraires aux intérêts de ceux même qui les mettent à exécution. Les grains sont une propriété particulière comme toute autre espèce de marchandise. Il n'est donc pas plus permis d'imposer à un marchand de grains l'obligation de les vendre à tel prix, qu'à un voiturier ou à un porte-faix celle de les conduire ou de les porter à tel autre. Ne lui donner que quatre francs de la mesure, est absolument la même chose que d'obliger un boutiquier à vendre ses toiles ou ses autres marchandises à un prix qu'on lui imposerait. Tous ces faits sont de véritables attentats à la propriété, et je ne vois pas grande différence entre prendre le grain et ne le payer qu'un prix inférieur à celui qu'on a le droit d'exiger. Il est d'ailleurs facile de sentir quels déplorable effets notre ville doit attendre de pareils actes. On parle d'une disette, on la craint pour l'hiver. Quoique la récolte ait été mauvaise cette année, on ne peut cependant que redouter une augmentation de cette denrée. Notre pays renferme assez de grains emmagasinés, et l'exportation une fois défendue, nous n'avons rien à craindre. Mais si on veut continuer à imposer aux fermiers et aux marchands un système de terreur, que résultera-t-il? C'est qu'en les inquiétant on empêchera l'approvisionnement du marché, et qu'alors on tombera dans le mal même qu'on avait voulu éviter. Nous prenons occasion d'engager cette classe ouvrière qui s'est montrée jusqu'à présent si brave et si amie de l'ordre, à surveiller elle-même les malveillans qui chercheraient à l'égarer. Sous une administration entièrement populaire elle doit être assurée que ses intérêts seront soignés avec une attention toute paternelle. Mais quel autre moyen que la retraite restera-t-il aux administrateurs dont on aura pris à tâche de contrarier les intentions bienveillantes? Le nombre de ceux qui ont à gagner à l'anarchie est bien petit.

Nous devons aussi rappeler aux instigateurs de troubles, à ceux qui dans le marché d'hier, non contents d'obtenir le

grain à un prix modéré, l'ont même emporté sans payer, qu'il existe dans le code pénal deux articles qui portent : art. 440. *Tout pillage, tous dégâts de denrées ou marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion ou bande et à force ouverte, sera puni des travaux forcés à temps; chacun des coupables sera de plus condamné à une amende de 200 à 5000 francs.*

Art. 442. *Si les denrées pillées ou détruites sont des grains, grainailles ou farines, substances farineuses, pains, vins et autres boissons, la peine que subiront les chefs, instigateurs ou provocateurs seulement, sera le maximum des travaux forcés à temps (20 ans), et celui de l'amende prononcée par l'art. 440.*

Ajoutons enfin que l'autorité a 10 ans pour poursuivre les crimes dont il vient d'être fait mention.

CONGRÈS NATIONAL.

C'est le 8 novembre prochain que vont luire sur notre pays ces rayons d'espoir et de salut qu'il attend avec tant d'impatience. Agités en sens divers, ballottés par tant de partis qui veulent se partager l'honneur de notre régénération, nous allons enfin les ramener tous au but commun pour jeter ensemble les fondemens de notre indépendance. Depuis long-temps la Belgique souffre d'un malaise inquiet; elle sent ce qui lui manque, elle ne sait exprimer ce qu'il lui faut. Cette tourmente qui l'agite ne lui a pas encore permis de jeter des regards certains vers son état futur, pas même de s'y arrêter : on la croirait toujours enchaînée dans les bras du despotisme. Cependant la liberté lui est acquise; elle est libre de toute entrave, elle n'a plus qu'à garantir ses droits et les approprier à un avenir fait pour ses besoins. Par quel moyen atteindre ce but, quelle voie nous y conduira en froissant le moins d'intérêts, en heurtant le moins de partis possibles, et surtout en évitant à notre pays les événemens désastreux et les calamités d'une conflagration dont il serait le théâtre et la ruine. Voilà ce que nos publicistes et nos hommes d'état n'ont pas assez examiné. Il ne suffit pas cependant d'avoir saisi au milieu du naufrage le mât qui nous soutienne sur les flots; il faut le guider vers le rivage et diriger ses efforts vers l'ancre qui doit arrêter et briser les coups de la tempête. Cette ancre, c'est l'opinion publique. Elle n'est pas assez fixée en Belgique, j'en conviens; certaine hésitation inséparable de l'état de crise et de faiblesse dans lequel se trouve notre corps politique après le trouble et le désordre qu'il l'ont agité, ne nous a pas permis de tourner encore nos regards vers un but qui satisfasse entièrement toutes les exigences et convienne à tous les besoins. Nous ne savons pas *positivement* ce que nous voulons devenir. D'un côté, la maison d'Orange réclame pour son fils aîné les rênes du gouvernement; de l'autre, les partisans du système démocratique font pencher la balance, en repoussant toute transaction avec l'ancien régime; tandis que de loin j'entrevois la colonne trajectoire de la place Vendôme, nous présentant les noms de nos guerriers mêlés à ceux de la France, et les mânes de ces héros nous associant aux époques glorieuses qui les ont immortalisés, nous appellent, en invoquant la conformité de mœurs, de langage et d'habitude qui nous lient si étroitement au peuple français....

Cette sympathie, cette conformité de mœurs et de langage nous entraînent sans doute vers le peuple français; mais nous devons maintenir notre indépendance. Avant tout et sans retard il faut l'asseoir au milieu de nous, garantir à l'abri de toute atteinte nos droits, nos libertés et jeter, en marchant d'un commun accord vers la réorganisation de notre pacte social, les premiers cimens d'une union intime entre toutes nos provinces. Tels sont les pre-

miers points des délibérations importantes qui vont s'ouvrir au congrès national. Nous devons les soumettre à toutes les lumières, y appeler ceux qui, par leurs rapports avec toutes les classes de la société, peuvent en apprécier les besoins et y pourvoir le mieux possible. Hommes d'état, publicistes de toutes les opinions, de toutes les couleurs, abandonnez l'esprit de parti, renoncez aux mouvemens exagérés des passions, ne voyez que pour le peuple et par lui. Il vous appelle à son aide, vous lui devez vos soins et vos conseils. Industriels et économistes, jetez les bases d'un traité de relations commerciales qui assurent le produit de notre industrie et repandent l'abondance au sein de nos cités. Et vous surtout, hommes courageux, zélés défenseurs de nos droits qui, aux jours du péril, avez combattu à notre tête, vous qui de tous vos efforts et de toutes vos forces avez secondé l'élan qui nous portait vers cette ère nouvelle qui déjà nous a souri, soyez encore les défenseurs, l'appui de nos libertés. Le peuple Belge n'est pas ingrat, vous le savez; quand le despotisme comprimait tout ce qui portait l'empreinte de quelque sentiment généreux, il a su vous faire entendre publiquement l'expression de sa reconnaissance, il vous appelait son libérateur et son père, l'abandonneriez-vous quand il faut couronner votre ouvrage? Mais, dit-on, des travaux impérieux réclament ici la présence de M. de Stassart; gouverneur de notre province, les soins de son administration le poursuivent sans relâche, et déjà dans ce sens il s'en est expliqué à des personnes qui lui manifestaient le désir de le voir au congrès. Eh bien! puisque nos intérêts bien appréciés le retiennent, désignons au plutôt un mandataire digne de le remplacer à la représentation nationale, qu'il le prenne pour modèle, et que ses inspirations et son patriotisme le dirigent dans la voie qui va nous conduire au salut et à la prospérité de la Belgique. D.

Bouvignes, 21 octobre 1830.

Monsieur l'éditeur du *Courrier de la Sambre*,

La collecte faite en cette commune, le 3 octobre courant, pour le soulagement des blessés, a produit fr. 548 90 qui ont été remis, ainsi que fr. 63 93 provenant de la commune de Sommière, à la personne déléguée par la commission de Dinant, avec prière de faire parvenir ces sommes à leur destination et d'en requérir la publicité.

Le silence des journaux à cet égard, peuvent faire présumer, ou que ces dons patriotiques ont été détournés, ou que ces deux communes n'ont point payé leur tribut de bienfaisance aux victimes de leur généreux dévouement à la patrie; nous vous aurons, Monsieur, beaucoup d'obligation de vouloir bien insérer cet avis dans votre journal.

Agrérez, s'il vous plaît, l'assurance de nos sentimens dévoués.

COPPÉE et GILSON.

Bruxelles, 21 octobre.

NOUVELLES DE L'ARMÉE.

Les volontaires partis avant-hier de Bruxelles pour Malines, y sont arrivés dans la nuit. Nous avons appris de quelques-uns d'entr'eux revenus hier dans l'après-dîner, des nouvelles détaillées et qui concernent spécialement la position des Hollandais et des nôtres.

Malines, toujours occupée par un corps nombreux de nos volontaires, a été mise dans un état de défense respectable. Des communications sont établies entre Malines et Lierre où se trouve toujours le corps de M. Niellon, renforcé depuis deux jours d'un grand nombre de volontaires de Tirlemont et des villages de la Campine. Duffel, gros village entre Malines et Lierre, a été occupé par les nôtres pour maintenir et assurer ces communications.

Hier dans la matinée nos volontaires se sont avancés par petits détachemens en avant de Malines sur la route d'Anvers. Ils ont bientôt rencontré les Hollandais, et quelques coups de fusils ont été échangés. Ils ont attiré des renforts de paysans et de volontaires demeurés d'abord à Malines.

Le corps s'est trouvé assez considérable pour occuper le

village de Waelhem que l'ennemi a abandonné en se retirant au-delà du pont sur les deux Nèthes, qu'il a eu la précaution de couper.

La tête du pont sur la rive occupée par les Hollandais étant défendue par une forte batterie, les nôtres se sont contentés de se loger dans le village, dont ils ont barricadé la rue après avoir arboré le drapeau national sur le clocher.

Toute la rive gauche des deux Nèthes est occupée par les nôtres. Le corps hollandais qu'ils ont en présence sur divers points de la rive droite, se compose de 1200 à 1500 hommes commandés par Saxe-Weimar.

Dans les escarmouches qui ont eu lieu hier entre Malines et Walhem, avant l'occupation de ce village par les nôtres, nous avons eu à déplorer la mort d'un volontaire luxembourgeois, et nous comptons cinq blessés. On ignore les pertes de l'ennemi.

Nos forces portées sur Lierre et Walhem augmentent d'heure en heure, par l'arrivée de nombreux détachemens qui partent de Bruxelles, Louvain et Tirlemont.

— Termonde n'est pas encore débarrassée de sa garnison qui peut cependant tarder à quitter la place. Cela n'empêche que le drapeau aux trois couleurs y est arboré, que les habitans s'en parent et que depuis plusieurs jours les actes du gouvernement provisoire y sont publiés et affichés, la bourgeoisie armée y fait de nombreuses patrouilles et arrête les perturbateurs. On espérait que la retraite de la troupe, que de magistrats distingués négocient, s'opérera sans effusion de sang et sans malheurs pour la ville.

— On lit dans le *Politique* :

Nous recevons une lettre dans laquelle on se prononce en faveur du duc de Leuchtenberg, fils du prince Eugène, comme chef de la monarchie belge.

« Avec le duc de Leuchtenberg, dit notre correspondant, loin d'avoir à craindre l'influence des relations des familles, nous aurions tout à espérer des avantages qu'elles pourraient procurer à notre commerce dans le Brésil. »

(On sait que le duc de Leuchtenberg est beau-frère de l'empereur Don Pedro.)

RÉUNION PATRIOTIQUE DE GAND.

Séance du 18.

Cinquante à soixante membres sont présens. Sept à huit personnes sont ballottées et admises. Telle qu'elle est actuellement composée, la société renferme l'élite de tout ce que notre ville renferme de patriotes, nobles, négocians, avocats, etc.

Nous regrettons que l'abondance des matières nous oblige à ne rendre compte que des propositions les plus estimentielles.

MM. l'avocat Delehaye (président) et le médecin Houdet soumettent à l'assemblée la question : s'il importe de se prononcer sur l'élection ou la non élection du prince d'Orange.

Quelques membres observent que cette question est de la compétence du congrès.

Les auteurs de la proposition répondent qu'il s'agit de l'émission d'un simple vœu, que le peuple fait le congrès et que, pour le faire bien, il importe qu'il s'éclaire par de franches discussions sur les affaires publiques.

Un membre voit une question de personnes dans l'affaire du prince d'Orange. Il voudrait qu'on se prononçât plutôt pour ou contre la république ou la monarchie constitutionnelle.

Un autre regarde la question du prince d'Orange comme la plus flagrante, dans les circonstances actuelles. Quelles que soient les opinions sur la forme du gouvernement, il lui paraît qu'on doit s'accorder d'urgence sur l'expulsion du dernier Nassau.

(Cris : *A bas les Nassau ! à bas les Nassau !* Interruption. Le président agite sa sonnette. Le calme se rétablit.)

Un membre observe que le prince, convenablement limité par l'action populaire, serait mis, tout comme un autre, hors d'état de faire le mal.

Le président répond que l'ex-roi avait bien été lié par des sermens prononcés à la face du ciel et du peuple, ce qui ne

l'a pas empêché de commettre parjures sur parjures.

Le même membre : Mais la dernière constitution avait été imposée.

Le président : Si un Nassau viole la constitution qu'il impose lui-même, respectera-t-il celle qu'on lui aura imposée ? (Non sans doute.)

La discussion est remise à jeudi. Les membres absents seront prévenus de la convocation et de son objet spécial.

Nous osons garantir que parmi les cinquante ou soixante membres présens, le prince d'Orange n'en comptait pas quatre qui fussent favorables à ses prétentions.

Un membre désire que les électeurs exigent, pour accorder leurs suffrages, que les candidats au congrès national livrent à la publicité leurs professions de foi politique et les titres qu'ils peuvent avoir à la confiance de leurs concitoyens. (Adopté.)

Le président lit une communication de la *Réunion centrale* de Bruxelles, par laquelle tous les bons citoyens sont priés, aux termes même de l'invitation que leur adresse le gouvernement provisoire, de procéder à l'élection des régences, partout où l'autorité locale ne trouve pas à propos de procéder elle-même à son remplacement.

Après quelques observations, il est décidé que le club avisera aux moyens de remplacer la régence de Gand.

Ont pris la parole dans cette séance, MM. van Hoobrouck de Mooreghem père, les avocats Delehaye, Peeters, Wannaar, le médecin Houdet, H. Vilain XIII, Ad. Bartels, Le Reverend, le médecin Wauters fils, etc.

GRAND-DUCHÉ. — *Arlon, 19 octobre.*

Ce soir est arrivé en notre ville, M. Thorn, gouverneur du Grand-Duché nommé par le gouvernement provisoire de la Belgique. Une foule considérable s'était portée à sa rencontre à plus de deux lieues de la ville.

M. Thorn, voyant que le peuple voulait déteiler la voiture, en est descendu pour se soustraire à cet acte de délire populaire, et il a été à la lettre, porté jusques dans la ville.

Une illumination générale a eu lieu dans la soirée. Les réjouissances n'ont pas discontinué, tant dans les maisons particulières que dans les lieux publics, encombrés par la foule.

Il nous est arrivé de Luxembourg une armée de curieux parmi lesquels les solliciteurs font masse.

On dit que M. Thorn va s'occuper, sans relâche, de l'organisation immédiate des services publics.

— Dimanche dernier, après vêpres, M. de Hontheim fils, suivi d'une foule de jeunes gens de Walferdange, a arboré le drapeau tricolore brabançon sur la tour de la chapelle du village. Madame la baronne de Hontheim a harangué le cortège, qui a passé à plusieurs reprises devant le haras royal. Une foule de monde accouru de Luxembourg à l'occasion de la kermesse, a été témoin de ce spectacle. Une garde volontaire a été formée pour veiller à la conservation des bâtimens du haras.

HOLLANDE. — *La Haye, 18 octobre.*

La session ordinaire du simulacre d'états-généraux, assemblés à La Haye; a été ouverte le 18 à midi. Il n'y avait de députés méridionaux, de la ci-devant deuxième chambre, que M. Sandelin, et de la première chambre que MM. Goubau et de Goer de Liège.

L'heure avancée nous interdit de donner en entier aujourd'hui le discours d'ouverture prononcé par notre ex-roi. En voici les passages les plus remarquables nous le donnerons en entier demain.

« Nobles et puissans seigneurs,

« Vos sages discussions pendant la séance extraordinaire des états-généraux, la prudence et l'amour de la patrie, dont vous avez donné de nouvelles preuves, n'ont pas produit un résultat qui ait satisfait mon espérance.

« Je pouvais justement m'attendre à ce qu'un examen prompt et légal des vœux et des griefs exposés, principalement par la convention entre le souverain et les représentans du peuple, auraient eu assez d'influence morale

pour rétablir partout l'ordre et la tranquillité; mon espérance a été tristement trompée.

« Jusque là l'exécution de la loi et des formes avait été invoquée par ceux qui les premiers appuyèrent les vœux et les griefs, mais cette marche raisonnée a cédé aux passions tumultueuses des meneurs d'une foule aveuglée et qui excitèrent une revolte violente? L'action des forces militaires de l'état pour soutenir les vœux des bien intentionnés a été insuffisante pour comprimer cette revolte.»

(Ici vient un récit des derniers événemens dans le sens qu'y donne le roi.)

« L'espérance qui me reste encore que la plus grande partie de la population devait après de mûres réflexions, désirer le retour à ces avantages, m'a déterminé de charger mon fils bien-aimé le prince d'Orange de l'administration temporaire des parties des provinces méridionales restées fidèles, pour faire rentrer s'il était possible, par des moyens de persuasion, les provinces révoltées dans l'ordre légal.

« Rassuré par la conviction intime que j'ai rempli le serment solennel fait par moi à la loi fondamentale, et que je me suis constamment occupé d'augmenter de tout mon pouvoir la prospérité du peuple néerlandais; j'attends avec calme le résultat de ces démarches et des délibérations de mes alliés qui ont garanti ce royaume, et qui font de l'état des provinces méridionales l'objet de leurs graves délibérations.

« L'armée en général s'est par son courage et sa modération rendue digne de mon approbation; je dois cependant déplorer profondément, que dans ces derniers temps une si grande partie de troupes séduites par des idées erronées ou de fallacieuses promesses ait oublié son serment et son devoir, et ait déserté ses drapeaux.

« Conformément à la déclaration faite à l'ouverture de la session extraordinaire, j'ai pris une mesure pour pourvoir provisoirement aux besoins les plus pressans du trésor; le patriotisme des habitans m'en fait espérer un bon résultat. Cette mesure doit cependant être suivie de dispositions ultérieures qui seront soumises à vos nobles puissances pendant cette session.

« J'invoquerai également la coopération de vos nobles puissances pour réprimer et punir énergiquement les actes et les mouvemens que des mal intentionnés pourraient se permettre pour pervertir les esprits dans les provinces restées fidèles et répandre la revolte. J'ai, en attendant, jugé qu'il était urgent de prendre à cet égard des mesures provisoires relativement aux étrangers et aux voyageurs.

« Nobles et puissans seigneurs, le cours rapide des événemens, par lequel le royaume a depuis quelques semaines éprouvé tant de secousses, peut avoir de l'influence sur plusieurs autres de nos institutions; le résultat des événemens ne peut encore être prévu et les nouvelles tout-à-fait innattendues reçues aujourd'hui d'Anvers, sont une nouvelle preuve des progrès du système de séparation des deux grandes divisions du royaume.

« J'attends cependant ce résultat avec confiance; car ma conscience est tranquille; je puis continuer de compter sur votre coopération, sur celle des fidèles provinces du Nord, sur l'assistance de mes alliés, qui soutiendront toujours le système politique de l'Europe, et je suis encore à la tête d'un peuple dont les idées religieuses sont la meilleure garantie de la protection du Tout-Puissant.

FRANCE. — *Paris, 18 octobre.*

On nous écrit de Bruxelles sous la date du 17 octobre :

« Les émissaires du prince d'Orange continuent leurs intrigues pour fasciner les yeux des Belges et replacer à la tête de notre gouvernement ce digne fils aîné d'un roi que nous avons déclaré déchu du trône, lui et sa postérité. Ils redoutent que cette déclaration, tracée en caractère de sang et de feu, répétée chaque jour par la masse du brave peuple de Bruxelles et des provinces, ne soit renouvelée solennellement par le congrès national. On agit de tous côtés auprès de la population de nos villes et de nos campagnes,

on offre de l'argent à tous les journaux accrédités : on cherche à nous épouvanter, au nom des puissances étrangères; on flatte avec bassesse les hommes énergiques et forts; on menace les faibles : de plats valets de cour sollicitent, au nom de leur maître, les membres du gouvernement provisoire obsédés sans cesse par les supplications d'une foule d'agens du rang le plus élevé. Mais, nous espérons que les véritables patriotes réuniront leurs efforts et que leurs voix, lors des élections pour le congrès, ne seront données qu'à des citoyens qui auront manifesté hautement leur éloignement pour la famille entière du roi expulsé, à des Belges qui auront prêté avec sincérité le serment prononcé par M. Van Maanen, à La Haye, en 1795, et qu'il rappela vingt fois aux juges de son tribunal révolutionnaire, *haine irréconciliable pour l'exécrable maison d'Orange* (*onveranderlyken afkeer voor het verschocelyk huis van Oranje* : texte sacramentel hollandais.) Le sang du peuple crie vengeance contre toute cette famille, sans exception. Si les Belges, après avoir secoué le joug, consentent à le subir de nouveau, à courber le front devant le fils après avoir chassé le père, notre honneur national est perdu. »

ESPRIT DES JOURNAUX BELGES.

Il arrive souvent que nous citons les journaux de la Belgique, et leurs rapports contradictoires sur les mêmes faits ont dû quelquefois embarrasser nos lecteurs. Dans ce moment, où le sort de la Belgique vient de sortir des mains de ceux qui combattaient pour passer dans celles des négociateurs, les opinions acquièrent plus d'importance que les faits, et il importe de bien connaître la valeur de ceux qui les émettent. Quelques mots sur la tendance et l'esprit des journaux des Belges ne seront donc pas sans intérêt.

À la tête de la presse périodique dans ce pays se présente le *Courrier des Pays-Bas*. C'est, de tous les journaux, celui qui a donné le plus de preuves d'indépendance. Sa vigueur dans la révolution ne s'est pas démentie un seul instant du triomphe de la cause nationale; mais il semble que les écrivains qui rédigent cette feuille, participent un peu de la nature de ces hommes qui brillent davantage dans la défaite que dans la victoire, et à qui le succès fait perdre une partie des vertus que leur avait données la persécution. Depuis l'établissement du gouvernement provisoire, le *Courrier des Pays-Bas* a beaucoup faibli dans sa haine pour la maison de Nassau. Pendant les premiers jours de la révolution, il était regardé, non pas comme le journal officiel du gouvernement nouveau, mais comme une feuille officieuse qui recevait et transmettait bénévolement les communications du cabinet. Il y a peu de jours, le gouvernement provisoire s'est cru obligé d'annoncer qu'aucun journal n'est l'organe de ses opinions. Cette déclaration a sans doute été nécessitée par la marche que prend actuellement le *Courrier des Pays-Bas*, dont le but est évidemment de faire proclamer le prince d'Orange roi de la Belgique; ce qui, dans la situation critique des choses, lui semble, sans doute, un événement probable. Le *Courrier des Pays-Bas* est grand ennemi de la France, ou peut-être ne feint-il une aussi vive animosité et tant de craintes d'une invasion française, que dans le but de hâter l'avènement du prince qu'il veut mettre sur le trône. Rédigé avec talent, ayant d'honorables antécédens, il peut beaucoup pour la cause qu'il a embrassée et qu'il sert avec une habileté extrême.

Le *Belge* veut aussi l'indépendance de la Belgique, mais sa haine, contre la maison de Nassau n'admet pas de composition. Si le prince d'Orange ne réussit pas dans ses projets, dont le succès nous semble au moins fort problématique, le *Belge* prendra une grande influence dans les Pays-Bas par la

conscience et la netteté avec laquelle il s'est placé en opposition du parti des Nassau.

Le *Journal de Gand* a complètement changé d'opinion et de langage depuis les affaires de Bruxelles. Autrefois il traitait les patriotes de misérables et de rebelles qu'il fallait punir avec une rigueur exemplaire; maintenant, il fait cause commune avec eux, pour les influencer sans doute, et les décider à accepter le gouvernement du prince d'Orange. Cette feuille est en quelque sorte l'interprète de l'opinion de l'aristocratie marchande de Gand, qui a un grand intérêt à ne pas voir interrompre ses relations avec la Hollande.

Le *Courrier de la Sambre*, qui se rédige à Namur, est républicain. Les rédacteurs de cette feuille n'ont pas montré moins de courage que ceux du *Courrier des Pays-Bas*, et on les a vus ouvrir une souscription pour les blessés de Bruxelles, au moment où la tyrannie hollandaise pesait le plus lourdement sur leur ville. Namur est une des villes les plus patriotiques de la Belgique, et le prince d'Orange y compte peu de partisans. Le *Courrier de la Sambre* entretient cette disposition avec chaleur.

Le *Journal de la province de Liège* n'est pas moins opposé que le *Courrier de la Sambre* au rétablissement de la maison de Nassau, sous quelque forme qu'il ait lieu. Il est difficile d'indiquer les vues politiques ultérieures de ce journal dans cette circonstance. L'exiguïté du format des journaux belges, les annonces dont ils sont surchargés, et dont ils ne se sont pas fait faute, même dans les journées les plus critiques de la révolution, font qu'à l'exception de quelques-uns, on y trouve rarement de ces articles politiques où nos écrivains développent leurs pensées et leurs principes. Quant à cette facilité matérielle de se soustraire une déclaration franche et à une position avérée, viennent se joindre des embarras secrets et peut-être une indécision complète. On conviendra qu'un étranger, quelque bien informé qu'il soit d'ailleurs, aurait peine à pénétrer l'esprit de sa rédaction.

C'est le cas où nous nous trouvons vis-à-vis de plusieurs feuilles que nous pourrions encore citer et que nous omettons par ce motif. Fondés sous un régime vexatoire, accablés par un système fiscal inventé comme le nôtre en haine des lumières et de la vérité, les journaux belges laissent encore beaucoup à désirer; nous ne doutons pas que le régime de liberté qui doit s'établir en Belgique, ne leur permette de prendre plus d'extension, et ne leur apporte de grandes améliorations.

ANNONCES.

594. Lundi, 25 octobre 1830, à une heure après-midi, Messieurs et Dames représentans feu M. le baron De Baré de Comogne, feront vendre quantité de portions de taillis croissant, 1^o dans le bois de la *Sarte*; 2^o dans le bois dit *fond de Somme*; et 3^o dans le bois dit *des 12 Bonniers*, situé en la commune de Vezin.

Cette vente aura lieu ledit jour, chez la V^e Bodart, à Houssoy.

595. Le bruit de la suppression du collège de Dinant s'étant accrédité, le principal a l'honneur d'informer le public que les cours ont recommencé le 21 de ce mois.

J. PIERLOT, Prêtre.

593. *Messageries de V^e G. J. Briard.*

Le service entre Namur et Louvain qui, par suite des circonstances, avait cessé de se faire journellement, a repris sa marche régulière.

Les départs ont lieu tous les jours, de Namur, à six heures du matin, et de Louvain, à deux heures de relevée.

Le service est en correspondance avec Malines et Anvers.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n^o 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.